Image not found or type unknown

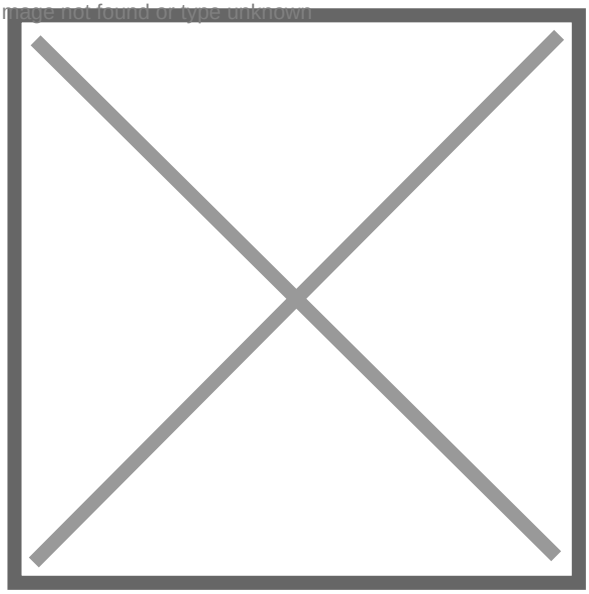

Récupération enfant garderie

Par **edith**, le **20/09/2008** à **15:47**

bonjour

Ma fille va à la garderie municipale de notre village le mercredi matin de 8 h à 12h .Or je souhaiterai la récupérer à 11h pour qu'elle puisse aller à son cours de danse . mais la mairie ne m'autorise pas à récupérer ma fille avant 12 H et ne veut ouvrir lesportes de la garderie que de 12 h à 12 h 15 comme c'est écrit certe dans leur règlement .
N'ai je pas un dorit en tant que maman de récupérer mon enfant uand je le souhaite ?

Par **domi**, le **20/09/2008** à **21:07**

Bonsoir , le seul droit que vous ayiez est de ne pas mettre votre fille à la garderie si les horaires ne vous conviennent pas .En effet et pour des raisons évidentes de sécurité , la garderie ne peut pas ouvrir ses portes au bon vouloir des parents .Essayez de trouver une nounou pour le mercredi matin .Domi

Par **edith**, le **20/09/2008** à **21:16**

merci Domi
meme si la réponse ne me convient pas elle a le mérite d'etre claire .
je pars donc à la recherche de nounou .
Ceci dit leur raison de séccurité n'est pas si évidente que ca dans ce cas précis (ils sont en effet 4 pour garder 6 enfants !).

bonsoir et encore merci d'avoir pris la peine de répondre si rapidement .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés